

Nombre de membres

19

11

En exercice

Présents

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE D'HUISON-LONGUEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à 20 heures 45, les membres du Conseil Municipal de D'Huison-Longueville se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M Jean-Christophe HARDY, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures 45 par M Jean-Christophe HARDY, Maire, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

PRESENTS:

Mmes Edith VINO, Farida SLIMANI, Natacha DENEUVILLE, Violaine GEHAN, et Ms Patrick DAVID, Jean-Louis LIEGEΛRT, Pascal CARTAILLER, Laurent VAN BELLEGHEM, Johann LALANDE, Alexandre MARCHÉ,

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:

Mme Isabelle ARLIE donne pouvoir à Patrick DAVID.

Mme Christelle FERRAGUT donne pouvoir à Natacha DENEUVILLE.

M Laurent CRINIERE donne pouvoir à Jean-Louis LIEGEART.

Mme Laurane LEROY donne pouvoir à Violaine GEHAN.

Mme Marie DESCOURS donne pouvoir à Edith VINO.

M Pascal WINDELS donne pouvoir à Pascal CARTAILLER.

ABSENTES EXCUSÉES :

Mmes Béatrice SOARES, Colette MASTRODICASA.

SECRETAIRE DE SEANCE:

Mme Violaine GEHAN.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Vote des taux 2022.
- Vote du budget primitif 2022.
- CA & BP du CCAS.
- CA & BP de la CDE.
- Inscription de « La Boucle marais Pasloup » du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.
- Tarif des forains
- Frais d'écolage
- Devis:
- Signalisation routière
- Honoraire pour étude de faisabilité de la création d'un restaurant scolaire
- Remplacement d'un poteau à incendie
- Fourniture et pose de packs d'illuminations

Votants 17

Date de convocation:

06/04/2022

Date d'affichage:

06/04/2022

- Achat d'ordinateurs portables
- Acquisition de mobiliers
- Acquisition des rideaux au groupe scolaire
- Tirage au sort des jurés d'assises
- DIA
- Points divers.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09 MARS 2022 :

M le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 09 mars 2022. Aucune observation n'ayant été faite, le compte rendu est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE:

M le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal :

Décision du maire

| Date | Nº décision | Objet | Envoi en préfecture |
|------------|-------------|--|---------------------|
| 12/03/2022 | 01/2022 | Demande de subvention à la dotation d'équipement de territoires ruraux 2022 – Isolation thermique de l'hôtel de ville et de l'espace culturel | 14/03/2022 |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, prend acte de cette décision.

VOTE DES TAUX 2022:

M Patrick DAVID explique que la commission finances s'est réunie le 29 mars 2022 pour décider des taux d'imposition. La commission propose une augmentation de 2% pour le foncier bâti.

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition comme suit :

| | Taxes 2022 | | | |
|----------------------|--------------------------|--------|-------------|--|
| Art. 73111 | Bases prévisionnelles | Taux | Montants | |
| Foncier bâti | 1 576 000,00€ | 28,73% | 452 785,00€ | |
| Foncier non bâti | 39 400,00€ | 48,61% | 19 152,00€ | |
| Total produit fiscal | | | 471 937,00€ | |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022:

M DAVID présente le budget primitif de la commune par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

| | | FONCTIO | ONNEM | IENT | |
|-------|-----------------------------------|---------------|--------|-------------------------------------|---------------|
| Chap. | DEPENSES | BP | Chap. | RECETTES | BP |
| 002 | Résultat Fonct. Reporté (déficit) | | 002 | Résultat Fonct. Reporté (excédent) | 302 047,62€ |
| 011 | Charges à caractère général | 267 029,91€ | 70 | Produit de services | 104 246,38€ |
| 012 | Charges de personnel | 397 250,00€ | 73 | Impôts | 693 114,00€ |
| 65 | Autres charges | 78 245,80€ | 74 | Dotations | 114 882,92€ |
| 66 | Charges financières | 22 645,28€ | 75 | Autres produits de gestion courante | 2 500,00€ |
| 67 | Charges exceptionnelles | 600,00€ | | | |
| 68 | Dotations aux provisions | 0,00€ | | | |
| 014 | Atténuation de produits | 20 266,00€ | | | |
| 022 | Dépenses imprévues | 45 000,00€ | | | |
| 023 | Virement à la section d'invest. | 385 597,47€ | | | |
| 042 | Opérations d'ordre | 156,46€ | | | |
| TOTAL | | 1 216 790,92€ | | | 1 216 790,920 |
| | | INVEST | ISSEM) | ENT | |
| Chap. | DEPENSES | BP | Chap. | RECETTES | BP |
| 001 | Résultat Inves. Reporté (déficit) | 93 121,44€ | 001 | Résultat Inves. Reporté (éxcédent) | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 51 746,54€ | 1068 | Excédent de fonctionnement | 108 864,37€ |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 28 420,00€ | 10 | Dotations, fonds divers | 45 000,00€ |
| 21 | Immobilisations corporelles | 504 785,02€ | 13 | Subventions d'investissement | 138 454,70€ |
| 23 | Immobilisations en cours | 0,00€ | 16 | Emprunts et dettes assimilés | 0,00€ |
| 020 | Dépenses imprévues | 0,00€ | 024 | Produits de cessions | 0,00€ |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 0,00€ | 040 | Opération d'ordre entre sections | 156,46€ |
| 041 | Opérations patrimoniales | 0,00€ | 041 | Opérations patrimoniales | 0,00€ |
| | | | 021 | Virement de la section de fonction. | 385 597,47€ |
| TOTAL | | 678 073,00€ | | TOTAL | 678 073,000 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte, par chapitre pour la section de Fonctionnement et d'Investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2022 équilibré après reprise des résultats.

CA & BP DU CCAS:

M DAVID informe que les membres du Conseil d'Administration du CCAS, après avoir approuvé le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021, ont adopté le Budget Primitif 2022.

Compte administratif 2021:

Dépenses de 2021 : 12 770,24€
 Recettes de 2021 : 13 419,76€
 Résultat 2021 : 649,52€
 Reprise de résultat 2020 : 9 569,63€
 Résultat cumulé : 10 219,15€

Budget Primitif 2022:

Recettes : 26 719,15€
 Dépenses : 26 719,15€

Après exposé, le Conseil Municipal prend acte de l'approbation du Compte Administratif 2021 et de l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2022 par les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

CA & BP DE LA CDE:

M le Maire rapporte les comptes de la caisse des écoles, tels que votés par les membres du Conseil d'Administration.

Compte Administratif 2021:

Dépenses de 2021 : 1 911.28 €
 Recettes de 2021 : 3 965.00 €
 Résultat 2021 : 2 053.72 €
 Reprise de résultat 2020 : 3 618.97 €
 Résultat cumulé : 5 672.69 €

Budget Primitif 2022:

En section de fonctionnement :

| • | Recettes | 9 572,69 € |
|---|----------|------------|
| • | Dépenses | 9 572,69 € |

Après exposé, le Conseil Municipal prend acte de l'approbation du Compte Administratif 2021 et de l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2022 par les membres du Conseil d'Administration de la CDE.

INSCRIPTION DE « LA BOUCLE MARAIS PASLOUP » DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES :

Le Conseil Départemental de l'Essonne a lancé la mise en place de son Plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires de pratique des sports de nature (PDESI) en 2021.

Dans ce cadre, 6 boucles de randonnée pédestre issues des itinéraires départementaux ont été sélectionnées. Celles-ci sont déjà existantes et balisées. Aucune action supplémentaire ne sera réalisée dans le cadre de l'inscription de ces boucles au PDESI. L'une d'elles concerne la commune de D'Huison-Longueville.

L'inscription du site au PDESI lui permet de bénéficier d'une aide financière pour son aménagement et sa gestion. En revanche, les gros travaux de réaménagement doivent être présentés pour avis en Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de pratique des sports de nature (CDESI) au préalable.

La commune doit délibérer pour valider son inscription au PDESI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'inscription de l'ESI « La Boucle marais Pasloup », dont la carte est jointe, au Plan Départemental des Espaces, Sites et itinéraires (PDESI).

TARIF DES FORAINS:

Après consultation de la commission finances qui s'est réuni le 29 mars, M le Maire propose d'augmenter le montant des droits de place et des frais fixes par jour de stationnement aux forains participant à la fête du village qui leur seront demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif à 60,00€ pour le droit de place et à 10,00€ pour les frais fixes de stationnement par jour de présence.

FRAIS D'ECOLAGE:

Après consultation de la commission finances qui s'est réuni le 29 mars, M le Maire rappelle que les frais d'écolage fixés étaient de 475,00€ par enfant. Ce tarif concerne essentiellement les élèves de la commune d'Orveau. M le Maire propose le tarif de 500,00€ à compter du 1^{er} septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif les frais d'écolage à 500,00€ à compter du 1^{er} septembre 2022.

DEVIS: SIGNALISATION ROUTIERE:

M LIEGEART informe que le marquage au sol de la voirie communale s'efface. Il présente un devis ECO SIGNALISATION d'un montant de 3 705,84€ pour la réalisation d'un marquage au sol en thermo.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis ECO SIGNALISATION d'un montant de 3 705,84€ TTC et autorise M le Maire à engager la dépense.

HONORAIRE POUR ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE LA CRÉATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE :

M le Maire informe du projet de création d'un nouveau restaurant scolaire pour permettre de servir 200 couverts en un seul service et qu'une étude va être réalisée.

M le Maire présente le devis de l'Atelier Architecture Située pour étude de faisabilité de création d'un nouveau restaurant d'un montant de 3 900,00€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis de l'Atelier Architecture Située d'un montant de 3 900,00€ TTC et autorise M le Maire à engager la dépense et à inscrire la dépense au budget à l'article 2031.

REMPLACEMENT D'UN POTEAU A INCENDIE:

M DAVID informe que, suite au contrôle annuel des poteaux à incendie, le poteau n°7 se trouvant au 66 rue de l'égalité est hors usage. M DAVID présente le devis VEOLIA pour un montant de 3 477,35€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis de VEOLIA d'un montant de 3 477,35€ TTC et autorise M le Maire à engager la dépense et à inscrire la dépense au budget à l'article 21568.

FOURNITURE ET POSE DE PACKS D'ILLUMINATIONS :

M le Maire présente le devis SICAE pour l'installation de trente boitiers de protection électriques lors de l'installation des guirlandes sur les candélabres afin de répondre aux normes en vigueur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis de la SICAE d'un montant de 9 000,00€ TTC et autorise M le Maire à engager la dépense.

ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES:

Une demande de la part de la directrice du groupe scolaire a été formulée pour le remplacement de deux ordinateurs portables, un pour la classe mobile et un pour la directrice. M DAVID présente un devis MAM d'un montant de 1 460,79€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis MAM d'un montant de 1 460,79€ TTC et autorise M le Maire à engager la dépense et à inscrire la dépense au budget à l'article 2183.

ACOUISITION DE MOBILIERS:

M DAVID présente un devis MOBIDECOR pour l'achat de mobilier pour la médiathèque : un élément manquant pour l'installation d'une étagère et un besoin d'un bac à livres supplémentaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis MOBIDECOR d'un montant de 718,25€ TTC et autorise M le Maire à engager la dépense et à inscrire la dépense au budget à l'article 2184.

ACOUISITION DE RIDEAUX POUR LE GROUPE SCOLAIRE :

A la demande des enseignantes, M DAVID présente deux devis un de l'entreprise TRIDECO et une de l'entreprise SODICLAIR pour l'acquisition de rideaux afin d'occulter les fenêtres pour permettre une meilleure visibilité lors de l'usage des tableaux numériques.

Le devis TRIDECO d'un montant de 2 130,00€ HT. Le devis SODICLAIR d'un montant de 3 724,20€ HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis TRIDECO d'un montant de 2 556,00€ TTC et autorise M le Maire à engager la dépense et à inscrire la dépense au budget à l'article 21312.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES:

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de trois personnes :

- Page 77 ligne 8 : Madame LIBRETTI épouse MERCIER Francia.
- Page 115 ligne 5: Monsieur SCHINACHER Marc.
- Page 98 ligne 1: Monsieur PATIGNIEZ Alain.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

M le Maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

- DIA 32/21 : Section AC 492-00ha 15a 85ca
- DIA 01/22 : Section AD 345 00ha 20a 18ca
- DIA 02/22 : Section ZB 309 & 313 00ha 15a 34ca & 00ha 06a 98ca
- DIA 03/22 : Section AD 79 00ha 04a 22ca
- DIA 04/22 : Section AD 487 00ha 03a 45ca
- DIA 05/22 : Section AC 91 00ha 06a 33ca
- DIA 06/22 : Section AD 11 00ha 09a 31ca

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour les DIA suivantes :

| DIA 32/21 | DIA 02/22 | DIA 04/22 | DIA 06/22 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| DIA 01/22 | DIA 03/22 | DIA 05/22 | |

POINTS DIVERS

M Patrick DAVID informe qu'une nouvelle expertise aura lieu le mercredi 20 avril au groupe scolaire se rapportant à une déclaration auprès de notre assurance dommage-ouvrage SMATP.

Lors de l'opération « UKRAINE », 187 colis ont été expédiés en partenariat avec la commune de Forges Les Bains, et 93 colis expédiés avec la protection civile.

M Laurent VAN BELLEGHEM attire l'attention sur le fait que les trottoirs sont sales dû aux déjections canines non ramassées par les maîtres.

Mme Natacha DENEUVILLE fait part de sa présence sur le temps de cantine les mardis et jeudis. Lors de l'étude du futur restaurant scolaire, il est bien évident que l'un des critères principaux à prendre en

compte sera le traitement de l'acoustique permettant de maitriser la réverbération à l'intérieur des locaux.

M le Maire informe qu'un courrier a été reçu en mairie de la part du centre de loisirs de Baulne qui pourrait accueillir des enfants de la commune.

M le Maire informe qu'un rendez-vous est programmé avec la CCVE le 10 mai afin de négocier le coût du transfert de compétence de la vidéoprotection.

Mme Violaine GEHAN informe que, suite à une réunion au collège Albert Camus de La Ferté-Alais à la rentrée prochaine, elle a appris que deux classes supplémentaires vont être créées. Elle s'interroge sur les problèmes d'effectifs lors des transports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

